



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 12 avril 2022 à 19 h 30, au Centre communautaire Desjardins, 145, rue Gingras, le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 2, rue de la Lande, et désigné sous le numéro de lot 4 744 056.

La dérogation vise à régulariser la marge latérale droite de l'habitation à 1,94 mètre, alors que le règlement exige une marge minimale avant de 2 mètres. La disposition réglementaire visant l'objet de la présente demande est l'article 6.2.3 du Règlement de zonage numéro 12060-2021.

Dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, tous résident(e)s intéressé(e)s sont invité(e)s à transmettre, par écrit, leurs questions et/ou commentaires sur la présente demande de dérogation mineure par le biais de la [consultation écrite](#) prévue à cette fin, laquelle peut être consultée sur le site Internet de la Ville.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 24^e jour de mars 2022.

Linda Déchène
Greffière adjointe